

**Dans le cadre du programme qu(art)iers – résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale –,**

**Le centre culturel Jacques Tati,  
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,**

**en lien avec les écoles du quartier, les centres de loisirs, l'EVS Maison des familles, le centre social CAPS,  
l'UDAUS 80 (Samu social), le comité de quartier,**

**lancent un**

## **APPEL À CANDIDATURES**

**en direction des artistes écrivains ou écrivaines  
pour une résidence-mission  
en faveur des habitants des quartiers politique de la ville  
de mai à juillet 2025 ou de septembre à novembre 2025**

**Thématique : écologie et féminisme**

## Photographie du territoire

### Les intentions du projet

#### Le contexte

Le quartier Pierre Rollin est composé d'habitations à loyers modérés (1 113 appartements) et de deux copropriétés privées avec **2 492 habitants** (dont 58% sont des femmes), il est bien desservi par les transports en commun. **47% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté** sur le secteur contre 25% pour Amiens et 13% pour le territoire national. Parmi les 875 foyers allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, **30,3% sont des familles monoparentales** contre 14,9% dans la commune. La part des ménages imposables est de 26,8% contre 52% dans la ville. 34% des 16/25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. 42% des actifs sont demandeurs d'emploi.

Le quartier Pierre Rollin est entouré au sud de zones pavillonnaires du quartier sud-est et du quartier Quebec, à l'est des quartiers HLM Condorcet et Phileas Lebesgue et de maisons amiénoises à Saint Acheul, à l'ouest de la cité scolaire et au nord des quartiers de maisons amiénoises Saint Anne et Henriville.

L'ensemble du quartier sera requalifié et restructuré par l'articulation de projets NPNRU et de droit commun. Le projet de rénovation urbaine a pour objectif de redynamiser le quartier en orientant les principales interventions sur le cœur de quartier.

**L'Espace Jacques Tati** est un lieu d'art et de culture qui favorise les échanges et les rencontres. Il est situé sur le territoire sud d'Amiens métropole, au cœur du quartier Pierre Rollin. L'espace Jacques Tati est un lieu de pratiques artistiques et sportives, de diffusion du spectacle vivant, de création artistique, d'art citoyen, d'action culturelle, d'accompagnement de la vie sociale.

Inspirée de l'éducation populaire et du théâtre populaire, l'association cherche à rassembler le quotidien et l'exceptionnel, la singularité et la diversité, la création et la recherche, la formation et la fête, l'ouverture aux publics et aux artistes : dans le but de faire œuvre collective. Être producteur de sens, viser l'émancipation citoyenne et la transformation sociale sont les priorités de notre association. La culture et le sport sont des outils de la transformation du réel, de réveil de l'espace citoyen. Ils font surgir l'improbable qui produira du changement.

L'association Centre Culturel Jacques Tati est un lieu, une équipe au service des habitants et des artistes qui agit autour de 4 axes, 4 espaces :

#### **Espace atelier : des pratiques artistiques et sportives pour toutes et tous**

Arts plastiques, musique, théâtre, judo ;

Ateliers d'Education artistique et sportive (Théâtre à l'école, DIPS, PAC 80, ateliers spécifiques, etc.) ;

Accueil d'ateliers associatifs (Yoga, reliure, théâtre en Italien...)

Stages vacances thématique (modelage, éveil musical, création textile, arts plastiques, judo, etc.) ;

Présentations de fin d'année ;

Accueil d'expositions d'artistes locaux.

#### **Espace théâtre : un théâtre de proximité et à dimension régionale**

Programmation de 18 spectacles avec 45 représentations et 12 séances de cinéma ;

Evènement d'ouverture fin août : festival EMERGENCiE dédié aux jeunes artistes (11 spectacles) ;

Résidence longue de territoire : Compagnie du BERGER ;

Résidences courtes : Compagnie Le marteau sans tête, Bastion Pirates, Le Poulailleur, Art Tout Chaud, Prémice ;

Résidences d'accompagnement de compagnies émergentes régionales ;

Place aux amateurs et au jeune public ;

Actions culturelles autour des spectacles et des créations (rencontres, visites du théâtre, répétitions publiques, interventions, etc.).

#### **Espace de Vie Sociale : un accompagnement des habitants**

Se nourrir autrement et sainement - ateliers cuisine, repas collectifs, marché solidaire, forêt comestible

Expression et participation des habitants – un média citoyen - Web TV, Rollin du mois et Rollin des Bois,

Droits culturels - Groupe de parole autour de la culture, ateliers, projets artistiques, etc.

Seniors en action et petit déjeuner des seniors, ateliers, animations, etc.

Vie sociale et vie locale – Tati rencontre – espace d'accueil et d'accompagnement ouvert à toutes et à tous, accompagnement des initiatives jeunes et de la vie associative du quartier Rollin, accueil de partenaires dans les

salles d'activité et au théâtre (clubs des aînés, associations du quartier, CCAS, crèches, établissements scolaires...).

### **Espace public : des interventions à destination du quartier Pierre Rollin**

Des projets d'art citoyen, l'éducation artistique et culturelle au quotidien.

PLAYTIME – événements de rue – festival en juillet et des rendez-vous en mai, juin et septembre avec 10 spectacles

L'Espace Jacques Tati rayonne sur le grand sud d'Amiens métropole et sur l'ensemble du département de la Somme.

**L'association s'efforce de gérer une mission de service public de la culture pour le compte d'Amiens Métropole, du département de la Somme, de la région Hauts de France et de l'Etat dans le quartier populaire Pierre Rollin, quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2015.**

### **Résidence qu(art)iers sur le quartier Pierre Rollin**

#### ***Aller à la rencontre des habitants***

Les résidences qu(art)iers sont initiées par la DRAC Haut de France. L'idée sur le quartier Pierre Rollin est de sélectionner un artiste autour de l'écriture et lui proposer d'aller à la rencontre des habitants pendant trois mois et de les accompagner dans un dispositif d'art citoyen qui met en action les habitants et l'artiste autour d'un processus de création artistique. L'objectif n'est pas de produire une œuvre d'art en tant que telle, mais bien de construire un processus artistique collectif.

Il est proposé à l'artiste de travailler autour des questions d'écologie et de féminisme.

Après une résidence de bande dessinée avec Leslie Dumortier sur les questions de l'accès à une alimentation saine et durable, le travail s'élargit autour des problématiques d'écologie qui impactent beaucoup les habitants et les questions des droits des femmes et de la place des femmes dans le quartier.

Les objectifs sont de :

- Développer l'art citoyen dans le quartier Pierre Rollin ;
- Prendre en compte les droits culturels ;
- Mobiliser des artistes pour aller à la rencontre des habitants.

L'objectif est de travailler avec les habitants du quartier Pierre Rollin, de mobiliser les partenaires du territoire (écoles, collège, médiathèques, associations).

### **Qu'est-ce qu'une résidence-mission qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?**

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

### **Finalités du programme qu(art)iers**

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

## Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

## Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

## Où ?

- A l'échelle d'un QPV
- Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.
- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

## Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

Pour en savoir plus : « [qu'est-ce-qu'une résidence-mission ?](#) »

## Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de Pierre Rollin à Amiens, un artiste de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire du quartier Pierre Rollin en s'appuyant sur le Centre culturel Jacques Tati, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

## Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période de mai à juillet ou septembre à décembre 2025 (à définir avec l'artiste retenu.e selon ses préférences et périodes de disponibilités).

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

**Une phase de découverte en avril ou en juillet d'une durée d'une semaine** est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

**Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines**, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

## Conditions financières

Les contributions respectives du Centre culturel Jacques Tati et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
  - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

**Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante

diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la structure. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

**Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la structure des frais annexes détaillés ci-après.**

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

### **Pilotage et accompagnement**

L'association Centre culturel Jacques Tati est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

Le Centre culturel Jacques tati assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc.) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Une information est lancée par le Centre culturel Jacques Tati en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par le Centre culturel Jacques Tati.

### **Transition**

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;

- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l’empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d’aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l’impact carbone de leur mobilité qui est l’une des premières sources d’empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d’inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

### Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu’est-ce qu’une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l’ensemble des modalités de la résidence-mission, l’acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d’un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d’intention (2 pages maximum) faisant état d’une bonne compréhension et d’une acceptation du cahier des charges et donc de l’esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l’artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d’emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l’artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d’une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d’enrichir l’axe de diffusion de la résidence.

L’envoi se fait à l’adresse suivante : [e.desjonqueres@ccjt.fr](mailto:e.desjonqueres@ccjt.fr)

Objet : programme qu(art)iers [Centre culturel Jacques Tati] / suivi du nom de l’artiste)

**La date limite d’envoi est fixée au 12 janvier 2025.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme qu(art)iers. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d’entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le vendredi 7 février 2025 au Centre culturel Jacques Tati. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 28 février 2025.

Il est précisé que si l’artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d’un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d’informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

**Centre culturel jacques Tati**

Etienne Desjonquères

03 22 46 01 14

[e.desjonqueres@ccjt.fr](mailto:e.desjonqueres@ccjt.fr)

**Direction régionale des affaires culturelles**

Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/liens sociaux

[florence.lemoine@culture.gouv.fr](mailto:florence.lemoine@culture.gouv.fr)

En savoir plus sur l’action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>